



M.A.E., F.S.P. « Sud-Expert-Plantes »

Termes de référence de la composante 3 Projets de recherche sur fonds compétitifs

Introduction

L'initiative Sud Expert Plantes du Ministère français des Affaires Etrangères soutient l'effort de nombreux pays en développement pour connaître, préserver et valoriser durablement leurs ressources végétales. Elle apporte dans ce domaine un appui aux structures de recherche et aux programmes d'enseignement, et finance par appel d'offres plusieurs projets scientifiques favorisant les synergies Sud-Sud, Sud-Nord et interdisciplinaires.

L'initiative est programmée sur 4 ans (2006-2009) et couvre 4 grandes régions :

1. Afrique de l'Ouest ;
2. Afrique Centrale ;
3. Océan indien ;
4. Asie du Sud-Est.

Elle est structurée en 3 composantes :

1. Formation et séminaires d'échanges entre scientifiques, politiques et acteurs ;
2. Appui aux institutions et réseaux (équipement et technologies de l'information) ;
3. Projets de recherche sur fonds compétitif.

Les principaux organismes français impliqués sont l'IRD, le CIRAD, le MNHN et le CNRS.

Tous les documents relatifs à l'initiative sont disponibles sur son site collaboratif à l'adresse <http://tech.groups.yahoo.com/group/sudexpertplantes/>.

Le fonds compétitif vise à soutenir des projets de recherche sur des thèmes jugés prioritaires dans les différentes régions visées par l'initiative Sud Expert Plantes, en favorisant les collaborations Nord-Sud et Sud-Sud, interdisciplinaires et régionales, et en organisant les procédures d'accès par les pays de la ZSP aux connaissances sur leur biodiversité disponibles dans les organismes du Nord.

La première priorité est de préserver et de gérer durablement le patrimoine naturel, c'est-à-dire les espèces végétales et les écosystèmes. Cela implique une connaissance biologique fine du patrimoine végétal. Cette connaissance biologique doit s'appuyer sur une base taxonomique solide. Enfin l'ensemble des connaissances doit être mis à la disposition des utilisateurs à travers divers outils. Cela implique également une connaissance des mécanismes de la gouvernance de ce patrimoine (gestion, législation, usages, ...).

Pays concernés

Les projets de recherche doivent être présentés par des institutions appartenant exclusivement aux pays suivants :

Afrique de l'Ouest : Bénin, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo.

Afrique Centrale : Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Rép. Dém. du Congo, Rwanda, Tchad.

Océan indien : Comores, Madagascar.

Asie du Sud-Est : Cambodge, Laos, Vietnam.

Toutefois, les institutions proposant sont invitées à constituer autour d'elles des consortiums réunissant plusieurs organismes qui souhaitent coopérer au sein du même projet. Chaque consortium peut comprendre des organismes publics ou privés, du Sud ou du Nord, sans restriction d'appartenance nationale, pourvu que les complémentarités scientifiques ou géographiques soient pertinentes pour le projet. L'essentiel du financement attribué au projet (80%) doit cependant être destiné aux institutions publiques appartenant au pays listés ci-dessus, le reste (20%) peut être attribué aux autres partenaires.

Thèmes de l'appel à projets

- Connaissance des patrimoines biologiques et culturels, systématique, révisions taxonomiques et élaboration de flores et d'outils d'aide à l'identification ;
- Préservation des espèces et des espaces pour une exploitation durable ;
- Usages, politiques et gouvernance des ressources naturelles

Des projets fédératifs concernant plus d'un thème peuvent être soumis s'ils sont justifiés par un objet d'étude commun (zone géographique, taxon), des approches complémentaires ou des développements méthodologiques en particulier dans le domaine des bases de données et de leur mise à disposition sur le Web.

Les projets traitant des espèces endémiques, rares et menacées seront privilégiés. De même que des projets s'adossant à des réserves de la biosphère, des réseaux de parcelles permanentes et des stations de recherche existantes.

Thème 1 « Connaissance des patrimoines biologiques et culturels »

Ce volet est centré sur des approches monographiques de la flore et de la végétation.

Les inventaires floristiques ainsi que des savoirs et savoir-faire seront principalement menés sur des zones géographiques ciblées correspondant à des aires protégées existantes, des zones d'intérêt biologiques ou culturelles dans le cadre d'un projet de conservation ou de développement durable. Un intérêt particulier sera porté sur les plantes utiles (par exemple : plantes fourragères, médicinales, aromatiques ou tinctoriales, alimentaires, etc.) soit par une approche ethnobotanique à l'échelle d'une zone écologique et géographique d'intérêt comme précédemment soit par une approche monographique à un niveau national ou régional pour synthétiser les données existantes dans la littérature. Dans tous les cas une attention particulière sera portée à la qualité de la détermination botanique des espèces. Ainsi tous les

projets basés sur des explorations de terrain devront s'appuyer sur une stratégie d'échantillonnage rigoureuse avec en particulier la récolte de spécimens d'herbier de qualité en plusieurs exemplaires afin d'enrichir les collections locales si elles existent et surtout les collections nationales. Afin d'obtenir des identifications fiables, des doubles seront prévus pour les spécialistes nationaux, régionaux et internationaux. Un travail en réseau est fortement souhaitable et devra être organisé afin de construire des bases de données écologiques et sur les usages traditionnels des espèces et des espaces. Le travail en collaboration est donc fortement recommandé dans cette optique.

Les révisions taxonomiques devront être menées préférentiellement à l'échelle régionale et basées au minimum sur un niveau générique. Elles seront basées sur la révision du matériel existant dans les collections nationales mais également dans les herbiers importants, en particulier français et européens, pour chaque zone d'étude. Sur la base des connaissances existantes, un plan d'exploration raisonné sera réalisé afin de compléter ces données par l'acquisition de nouveaux matériels de référence et l'observation in situ des espèces et de leur variation morphologique et architecturale. Ces révisions taxonomiques devront permettre aux chercheurs nationaux de participer activement à la rédaction des flores classiques mais également électroniques. L'aspect systématique basé sur une approche moléculaire avec l'étude des relations de parentés et biogéographiques sont également souhaitables sur des groupes cibles bien identifiés, en particulier les taxons endémiques.

A l'interface des deux axes précédents et basés sur une approche pluridisciplinaire des outils d'aide pratiques et ciblés à l'identification seront favorisés (identification assistée par ordinateur – IDAO -), par exemple : arbres commerciaux, plantes toxiques, mauvaises herbes, plantes ornementales, etc., milieux (mangrove, etc.) ou entité géographique pertinents (parc national, zone sahélienne, etc.).

Les différents projets de recherche soumis dans le cadre de cet axe 1 devront être coordonnés tant au niveau national que régional et également mobiliser la communauté scientifique internationale afin d'assurer le transfert des compétences et le retour des données détenus dans les pays du nord.

Les résultats attendus vont de la production d'articles scientifiques dans des revues internationales à des monographies et flores nationales ou plus locales (classique ou électronique), des ouvrages de vulgarisation scientifique, des logiciels d'identification, essentiellement orientés vers la communauté des acteurs et des gestionnaires de la conservation de la biodiversité et du développement durable, sans oublier la production et la maintenance de base de données nationales sur la diversité végétale.

Thème 2 « Préservation des espèces et des espaces pour une exploitation durable »

Si le thème 1 est basé sur l'inventaire et les connaissances de base de la diversité végétale le thème 2 est lui axé vers le monitoring des espèces et des milieux avec la mise en place des outils de suivis indispensables pour la gestion des ressources naturelles. Sur la base des connaissances taxonomiques et culturelles, sur la présence et l'usage des espèces végétales les recherches seront orientées vers la production et la synthèse de données sur la répartition des espèces utiles rares et menacées (en particulier liste d'espèces menacées selon les critères UICN). Des outils de suivi des aires protégées ou d'autres espaces d'intérêt particulier (par exemple : territoires d'approvisionnement de PFNL¹, concessions forestières, ...), de l'exploitation des espèces végétales et de l'impact du changement global seront à explorer et à proposer, en se basant en particulier sur un certain nombre d'indicateurs

¹ Produits Forestiers Non Ligneux

biotiques à définir. Le recours à l'écologie forestière fonctionnelle et à la modélisation des plantes, des peuplements et des paysages pourra être d'une grande utilité.

L'enjeu de cet axe de recherche est de mobiliser les savoirs taxonomiques, écologiques et traditionnels afin d'aider à l'élaboration des plans de gestion des aires protégées ou d'autres espaces et de répondre aux défis actuels de la gestion durable des ressources naturelles. Dans cette optique l'expérimentation en ingénierie biologique doit être prise en compte.

Les résultats attendus sont des publications scientifiques dans les revues internationales sur l'écologie des communautés liée à la problématique de la conservation et du développement durable, les indicateurs biotiques et les approches pluridisciplinaires de la gestion des espèces et des espaces. Une intégration dans la dynamique internationale sur la conservation des espèces et des espaces, en particulier avec l'UICN, est attendue tant dans la production des listes d'espèces menacées que dans l'élaboration des politiques de gestion des aires protégées.

Thème 3 « Usages, politiques et gouvernance des ressources naturelles »

Un aspect important de la gestion des ressources naturelles réside dans l'évolution de la gouvernance et de la législation mais également dans la prise en compte des représentations traditionnelles de la nature. Dans le contexte de la Convention sur la Biodiversité, l'accès et l'usage de la biodiversité sont au centre des préoccupations internationales et se doivent d'être prises en compte par les législations nationales. L'évaluation des filières socio-économiques doit prendre en compte des critères de performance écologique qui restent à définir et qui constituent l'enjeu de ce thème de recherche. En particulier une politique de conservation efficace ne peut s'appuyer que sur une synergie entre pratiques traditionnelles et gestion administrative tant au niveau des collectivités locales que du pouvoir central.

Ce volet devrait permettre aux scientifiques et aux gouvernants de mieux comprendre les enjeux mondialisés de la conservation de la biodiversité et de défendre au mieux l'intérêt de leur pays dans les négociations internationales. L'étude de l'évolution et des conséquences de la législation et de la réglementation actuelle et passée devrait permettre d'adapter et d'affiner la politique et la gouvernance de la biodiversité végétale dans l'intérêt des populations locales de la communauté nationale et ce, pour la sauvegarde de la nature au niveau planétaire. Ce volet couvre aussi la bioprospection des ressources génétiques des plantes.

Modalités d'élaboration des projets

Les institutions publiques appartenant aux pays cités ci-dessus sont appelées à soumettre leurs projets de recherche au Conseil scientifique.

Les projets ayant une ambition supra-nationale sont encouragés ; des projets plus réduits pourront être considérés, selon leur originalité et leur pertinence. Un plafond de 50 K€ pour les projets supra-nationaux, et de 20 K€ pour les autres sera appliqué pour l'attribution du financement.

Le ou les thème(s) de rattachement des projets doivent être clairement identifié(s). Les activités de recherche proposées doivent explicitement répondre aux préoccupations identifiées ci-dessus pour chaque thème de rattachement.

Les projets doivent être présentés avec des objectifs chiffrés dans chaque domaine d'activité et une cohérence scientifique entre les activités proposées.

Les projets doivent être placés dans la perspective et le contexte des activités de recherche que l'institution et ses partenaires conduisent régulièrement et qu'ils souhaitent développer.

Les projets doivent mettre en valeur les expériences précédentes de l'institution proposante et de ses partenaires, les collaborations et les compétences sur lesquelles le projet peut s'appuyer, les équipements utiles au projet dont les membres du consortium disposent déjà (matériels divers –y compris informatique et réseau-, et logiciels).

Les ressources en personnel mobilisées sur les projets (hors personnel temporaire recruté grâce au financement demandé) doivent être précisées.

Les projets doivent également remplir un objectif de formation par la recherche, en impliquant des étudiants de Master et des doctorants.

Les membres de chaque consortium doivent s'engager à rendre disponibles les données et les résultats acquis dans le cadre du projet en les mettant à disposition en ligne sur le site collaboratif de l'initiative.

Catégories de dépenses concernées

- Missions (voyages et frais de mission) des chercheurs du Sud et du Nord ;
- Fonctionnement et équipement des équipes impliquées, dans les institutions appartenant aux pays listés ci-dessus ;
- Recrutement de personnel local temporaire pour faciliter l'exécution du projet dans ces institutions ;

Le budget doit faire apparaître la part du financement demandé et celle des autres sources de financement, propre et externes, pour chaque activité proposée.

Un calendrier réaliste doit être proposé pour la réalisation des objectifs et les dépenses associées. Ce calendrier peut couvrir 2 ou 3 années.

Afin de faciliter l'examen des projets par le Conseil scientifique, les institutions proposantes doivent les établir en utilisant le formulaire disponible en ligne dans le répertoire de la composante 3 sur le site collaboratif de l'initiative.

Modalités de soumission, de sélection, et d'arbitrage financier des projets

Les Projets sont élaborés en 2 étapes : un pré-projet, à soumettre au Conseil scientifique avant le 15 Décembre 2006 ; puis un projet finalisé, à soumettre au Conseil avant le 15 Avril 2007. Les pré-projets et les projets finalisés doivent être soumis par dépôt d'une version électronique sur le site collaboratif de l'initiative dans le répertoire de la composante 3.

Du 15 Décembre 2006 au 31 Janvier 2007, chaque pré-projet sera évalué par un groupe d'experts indépendants. Les Commissions régionales et les SCAC concernés pourront également émettre des avis sur les pré-projets soumis. Ces avis seront transmis au Secrétaire exécutif qui les transmettra au Conseil scientifique.

Lors de sa deuxième réunion, les 1 et 2 Février 2007, le Conseil scientifique examinera les pré-projets et les avis des experts, des Commissions et des SCAC. Il procédera à une première sélection qui sera proposée au Comité de pilotage lors de sa deuxième réunion, le 5 Février. Les institutions dont les pré-projets auront été retenus à ce stade seront invitées à soumettre au Conseil scientifique un projet finalisé avant le 15 Avril.

Durant la phase de finalisation, le Conseil pourra suggérer aux institutions porteuses des réorientations ou des restructurations des projets, ainsi éventuellement que des regroupements ou des modifications des consortiums, afin d'aboutir au 15 Avril à des versions finalisées, qui mobiliseront les meilleures compétences disponibles, et seront en bonne adéquation avec les objectifs de l'initiative.

Du 15 Avril au 18 Mai 2007, chaque projet sera évalué par un groupe d'experts indépendants. Les Commissions régionales et les SCAC concernés pourront à nouveau émettre des avis sur les projets soumis. Ces avis seront transmis au Secrétaire exécutif qui les transmettra au Conseil scientifique.

Lors de sa troisième réunion, les 21 et 22 Mai 2007, le Conseil scientifique examinera les projets et les avis des experts, des Commissions et des SCAC. Il procédera à une sélection et à un arbitrage budgétaire, qui seront proposés au Comité de pilotage lors de sa troisième réunion, le 23 Mai. Le Comité examinera l'ensemble, avec un souci de cohérence entre les régions, et adoptera la liste de projets et l'arbitrage financier définitifs.

La liste des projets retenus sera mise en ligne sur le site collaboratif de l'initiative.